

Cuarny, le 23 mai 2023

Préavis no 3/2023 du 23 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

La révision du règlement communal sur la gestion des déchets

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Compte tenu de la mise à jour par la Direction Générale de l'Environnement du règlement cantonal type pour la gestion des déchets, des résultats financiers déficitaires concernant la gestion des déchets communaux, du risque d'augmentation des frais liés au désapprovisionnement de notre déchèterie communale et au traitement des déchets selon leur filière de revalorisation, de la volonté de maintenir au niveau de service complet dans notre déchèterie communale, de la décision de la Surveillance des prix de renoncer à émettre une recommandation sur la proposition de modification du règlement, la Municipalité a révisé le règlement communal sur la gestion des déchets en tenant compte des principes de financement en conformité avec le droit fédéral et cantonal (principe de causalité).

Principales modifications :

- Mise à jour de nombreux articles selon règlement type.
- Transfert des considérations organisationnelles et de décision de taxation vers une directive communale sur la gestion de déchets.
- Introduction de la possibilité de taxation des déchets encombrants selon principe de causalité.
- Introduction de la possibilité de taxation des déchets verts selon principe de causalité.
- Introduction de la possibilité de taxation de base pour les résidences secondaires.
- Introduction de la possibilité de taxation de base pour les entreprises.

Ces modifications permettront une taxation juste et une gestion durable des déchets communaux.

CONCLUSION

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis municipal no 3/2023 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission permanente ;

Décide :

D'approuver la révision du règlement communal sur la gestion des déchets.

Au nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Frédéric Leu

Jean-Marc Roulier